

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi



**71^{ÈME} SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

DECLARATION DU SENEGAL

**DEBAT THEMATIQUE DE LA PREMIERE COMMISSION
SUR LES ARMES CONVENTIONNELLES**

New York, le 20 octobre 2016

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Le Sénégal souscrit à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des Non-Alignés, et se réjouit de participer à ce débat thématique sur la question des armes conventionnelles dont la maîtrise est, sans conteste, d'une importance cruciale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Cette rencontre, il convient de le souligner, se tient dans un contexte où la persistance de nombreux foyers de tension continue de fragiliser la paix dans le monde, notamment en Afrique et au Moyen Orient.

C'est le cas notamment dans le Sahel, une région confrontée à des menaces multiformes dont les plus préoccupantes sont, entre autres, la prolifération des armes conventionnelles, le trafic illicite de la drogue le développement de l'extrémisme violent, et les crimes commis par les groupes terroristes.

Devant ces défis sécuritaires aigus, l'Afrique de l'Ouest a pris un certain nombre d'initiatives visant à harmoniser la législation communautaire et à susciter une synergie d'action pour lutter plus efficacement contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC).

En effet, l'on estime aujourd'hui qu'environ 30 millions de ces armes circulent en Afrique subsaharienne dont une bonne partie, entre les mains de groupes insurgés sans foi ni loi. Ces armes alimentant ainsi les conflits, il importe que la communauté internationale continue de se mobiliser pour mettre fin à cette gangrène qui ronge le tissu social, fragilise

les institutions et annihile les efforts de développement de nombreux pays et régions en Afrique.

C'est pourquoi mon pays, après l'avoir ratifié, salue l'avènement du Traité sur le Commerce des Armes (TCA), dont la deuxième conférence des Etats parties s'est tenue à Genève, en août dernier.

C'est ici le lieu, pour moi, de rappeler l'attachement indéfectible du Sénégal à cet important instrument qui ambitionne de réglementer le commerce international des armes, pour éviter leurs conséquences désastreuses, en mettant l'accent notamment sur la promotion de la transparence, ainsi que sur le développement d'une culture de la responsabilité à l'échelle mondiale.

Aujourd'hui, plus que jamais, les Etats doivent renforcer leur collaboration pour prévenir et mettre fin à ce trafic. C'est la raison pour laquelle mon pays apprécie que la problématique de la violence basée sur le genre soit prise en compte dans l'évaluation des demandes d'exportation et que l'estimation du risque de détournement soit considérée comme un motif légitime de refus de transfert.

Monsieur le Président,

Les organisations de la société civile en général, et les Organisations non gouvernementales, en particulier, ont joué un rôle historique dans la prise de conscience collective du fléau des armes. Leur expérience de terrain pourrait constituer une valeur ajoutée.

C'est dans cette dynamique que le Gouvernement du Sénégal s'est engagé, à travers notamment la mise en place de la Commission Nationale de Lutte contre les Armes

légères, à soutenir activement la campagne « Contrôlons les Armes » initiée justement par la société civile dans le cadre de la promotion du TCA.

Il convient de souligner qu'au niveau de la sous-région ouest-africaine, avant l'adoption du TCA, des initiatives, auxquelles le Sénégal a pris part, ont été entreprises grâce, notamment au Moratoire de la CEDEAO du 1er novembre 1998 sur l'importation, l'exploitation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest et à la Déclaration de Bamako de décembre 2000 sur la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères. C'est cet élan qui a été consolidé par la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre adoptée le 14 juin 2006 à Abuja et entrée en vigueur en 2009, et que vient solidifier le TCA.

Monsieur le Président,

Le Sénégal attache une grande importance à l'universalisation du TCA, conscient qu'une réglementation réussie du commerce international des armes classiques requiert l'adhésion d'un maximum de pays au TCA.

C'est pour contribuer à l'atteinte de cet objectif d'universalisation du Traité que Dakar a accueilli, les 5 et 6 Mai 2015, un séminaire, organisé en partenariat avec l'Union Européenne et qui a réuni tous les pays de la CEDEAO et d'autres Etats africains pour promouvoir la coopération régionale, partager les bonnes pratiques et encourager l'implication de la société civile dans la sensibilisation sur le TCA.

Dakar a également abrité, un cours de formation professionnelle sur le thème : « Renforcer les capacités pour une mise en œuvre efficace du Traité sur le Commerce des Armes », destiné aux fonctionnaires civils et militaires des pays africains francophones ayant signé le TCA.

Je tiens à souligner que tous ces efforts traduisent, s'il en était encore besoin, la nécessité d'une synergie d'action de toute la communauté internationale, en vue de l'universalisation du TCA.

Monsieur le Président,

La prolifération, le transfert illicite, l'accumulation et le détournement d'armes légères et de petit calibre continuent de mettre en péril la paix et la sécurité internationales et ont des effets dévastateurs sur les populations dans les situations de conflit et d'après-conflit, dont les civils, et en particulier les femmes et les enfants, sont les principales victimes. C'est pourquoi, notre attention devrait également être portée sur l'exécution du Programme d'action (POA) en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Il en est de même de l'instrument international sur le marquage et le traçage des ALPC de 2005 dont la clef de la réussite ne réside pas dans les dispositions de ces textes, mais dans la capacité et la volonté des gouvernements de mettre en œuvre les engagements souscrits.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la tenue de la sixième réunion biennale d'examen de la mise en œuvre du POA qui s'est tenue, à New York, en juin dernier et qui a abouti à l'adoption, par consensus, d'un document final qui

comporte un ensemble de recommandations dont l'objectif est de favoriser l'application du POA aux niveaux national, régional et international, y compris par la gestion des stocks et les mesures de sécurisation physique des armes à feu.

Toutefois, l'absence de consensus en ce qui concerne l'éventuelle **intégration de la question des munitions et de leur gestion dans le POA** a été déplorée par plusieurs délégations dont la nôtre ainsi que la non référence explicite au TCA.

En ce qui concerne la lutte contre les mines anti personnelles, le Sénégal reste convaincu que la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa doit demeurer une priorité si nous voulons débarrasser le monde de ces engins qui sèment aveuglément la mort.

Il nous semble aussi judicieux, dans le cadre de l'assistance technique et financière apportée aux pays affectés pour les aider à mener à bien leurs programmes de déminage, qu'une attention particulière soit accordée à la réhabilitation socio-économique des victimes.

Pour conclure, **Monsieur le Président**, la non possession ou la destruction d'armes à sous munitions est à notre avis le meilleur moyen de respecter les normes établies par la Convention y afférente dont l'entrée en vigueur a constitué une avancée significative sur la voie de la protection des civils et du renforcement du droit international humanitaire.

Je vous remercie de votre aimable attention.